

*République Française*  
*Département du TARN*

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC  
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Demande d'aide aux petites entreprises - SARL JUMEA - Restaurant les Epicuriens au Soulié**

Séance du 10 juin 2026  
Délibération n°DBC\_2026\_011

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 19

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 10 juin 2026 à 09 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à FRAISSE SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : **Demande d'aide aux petites entreprises - SARL JUMEA - Restaurant les Epicuriens au Soulié**

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 8 Septembre 2023 n°DBC\_2023\_076 approuvant le règlement d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 11 mars 2024 n°DBC\_2024\_024 approuvant l'avenant n°1 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 04 juillet 2024 n°DBC\_2024\_065 approuvant l'avenant n°2 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de réception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC\_2026\_011-DE

A G E D I

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 10 mars 2025 n°DBC\_2025\_013 approuvant l'avenant n°3 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 22 mai 2025 n°DBC\_2025\_0146 approuvant l'avenant n°4 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 11 décembre 2025 n° n°DBC\_2025\_088 approuvant l'avenant n°5 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Economique du 2 juin 2026 sur cette demande de subvention.

La SARL JUMEA créée au mois de février 2026 par Julien Metge, ancien exploitant de « L'Auberge des Consuls » à La Salvetat-sur-Agoût, a récemment lancé l'établissement « Les Epicuriens » en reprenant l'hôtel-restaurant du Soulié (démarrage de l'activité au mois d'avril 2026). Les Epicuriens proposent une offre complète :

- Une restauration traditionnelle, élaborée à partir de produits de qualité, dans la continuité de l'esprit et du savoir-faire développés à l'Auberge des Consuls.
- Un hébergement hôtelier composé de 6 chambres, adaptées à une clientèle touristique et de passage.
- Un bar à tapas, favorisant la convivialité et les moments de partage entre habitants et visiteurs.
- Un espace bien-être, proposant des massages ainsi que des soins visage et corps.

Pour la réalisation du projet « Les Epicuriens », les principaux investissements prévus portent sur l'acquisition d'équipements et de mobilier ainsi que la création d'un site internet pour un montant total d'investissement de 35 833,06 € HT dont 30 600,89 € HT de dépenses subventionnables.

Cette entreprise sollicite une aide dans le cadre du dispositif d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité de la Communauté de Communes de 25%, soit 7 650,22 €.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire :

- de subventionner l'entreprise à hauteur de 25% du total des dépenses éligibles, soit 7 650,22 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC\_2026\_011-DE

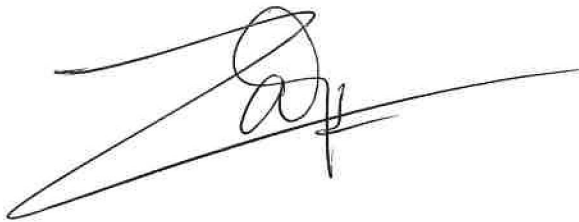
A G E D I

**DECIDE**  
**A l'unanimité**

- de subventionner l'entreprise SARL JUMEA, restaurant les Epicuriens à hauteur de 7 650,22 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

**Pour copie certifiée conforme**

**Le Secrétaire de séance – André CABROL**



**Le Président – Robert BOUSQUET**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le **12 / 06 / 20 26**  
et publié ou notifié  
le **12 / 06 / 20 26**

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026  
Date de reception de l'AR: 12/06/2026  
081-200066553-DBC\_2026\_011-DE  
A G E D I